Accord post-Brexit signé à la veille du divorce historique

Article rédigé par Le Figaro, le 30 décembre 2020

Source [Le Figaro] L'accord de libre-échange conclu la veille de Noël entrera en vigueur le 1er janvier.

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et son homologue du Conseil, Charles Michel, ont signé mercredi 30 décembre l'accord commercial post-Brexit conclu avec Londres pour encadrer la rupture historique, qui doit entrer en vigueur jeudi à 23h00 GMT.

Devant des drapeaux européens, les deux dirigeants, souriants, ont signé ces textes devant les caméras et les photographes. Les documents doivent ensuite être acheminés par un avion de la Royal Air Force à Londres pour être également paraphés par le premier ministre, Boris Johnson.

«Cela a été un long chemin. Il est temps désormais de laisser le Brexit derrière nous. Notre avenir se construit en Europe», a commenté la cheffe de l'exécutif européen sur Twitter. «L'accord que nous avons signé aujourd'hui est le résultat de mois d'intenses négociations dans lesquelles l'Union européenne a montré une unité sans précédent», a commenté Charles Michel dans un communiqué. «C'est un accord juste et équilibré qui protège totalement les intérêts fondamentaux de l'Union européenne», a-t-il dit. Le texte de 1246 pages, conclu la veille de Noël pour éviter le chaos d'un «no deal», doit également être signé dans la journée par Boris Johnson, et débattu par les parlementaires britanniques. Les députés ont dû interrompre leurs vacances pour siéger à partir de 09h30 GMT. Le texte ne devrait être débattu que quelques heures avant un vote en début d'après-midi. Ce sera ensuite au tour des Lords, à la chambre haute, de se prononcer. Son adoption ne fait guère de doute vu la majorité dont dispose le gouvernement du dirigeant conservateur à la Chambre des Communes. Après le feu vert des 27 en début de semaine, elle permettra aux deux parties de le ratifier in extremis pour une entrée en vigueur jeudi soir à 23h00, à Londres et GMT (minuit à Bruxelles).

Après 47 ans d'intégration européenne et quatre ans et demi de déchirements suivant le référendum du Brexit, le Royaume-Uni, sorti formellement de l'UE le 31 janvier dernier, cessera alors d'appliquer les règles européennes. Il quittera le marché unique européen, l'union douanière et le programme d'échanges d'étudiants Erasmus. Le projet de loi présenté aux députés «montre que le Royaume-Uni peut être à la fois européen et souverain», a déclaré Boris Johnson dans un communiqué. «Nous allons ouvrir un nouveau chapitre de notre récit national, concluant des accords commerciaux partout dans le monde (...) et réaffirmant le Royaume-Uni comme une force pour le bien, libérale et tournée vers l'extérieur», a-t-il ajouté. Il a promis que le pays deviendrait «un voisin amical», «le meilleur ami et allié possibles de l'UE», après en avoir été un «membre peu convaincu, parfois obstructif».

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici